

L'avis de recherche vous permet d'accéder à la liste des œuvres pour lesquelles un ou plusieurs titulaires de droits n'ont pas pu être identifiés ou localisés et est mis à votre disposition conformément à l'article L. 324-14 du code de la propriété intellectuelle.

Grâce à cet outil, vous pouvez **vérifier si des droits ont été collectés ou pourraient être collectés pour vous ou pour un artiste que vous connaissez**. Si tel est le cas, [contactez-nous](#) [1] afin que nous puissions, après étude des documents justificatifs, vous reverser les droits qui vous sont dus ou identifier et localiser l'artiste concerné ou ses ayants droit.

Attention : certaines informations accessibles dans l'avis de recherche sont relatives à des sommes non perçues mais qui peuvent être réclamées par l'ADAGP ou l'artiste pendant **cinq ans**, notamment au titre du droit de suite.

**Les montants des droits en jeu ne pourront pas être communiqués avant vérification de l'identité de l'auteur ou de ses ayants droit par les services de l'ADAGP.**

L'ADAGP traite et conserve les informations aux seules fins de sa mission d'identification des œuvres. Vous pouvez exercer vos droits sur vos données à caractère personnel en contactant : ADAGP – Délégué à la protection des données, 11 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris ; [dpd@adagp.fr](mailto:dpd@adagp.fr) [2] ; +33 (0)1 43 59 09 79.

---

#### Links

[1] <mailto:avisderecherche@adagp.fr?subject=Avis%20de%20recherche%20ADAGP>

[2] <mailto:dpd@adagp.fr>